

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE LORRAINE TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2016 (20 H) AU CENTRE CULTUREL LAURENT G. BELLEY, VILLE DE LORRAINE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Siège no 1 - M. Jean Comtois, conseiller
Siège no 2 - M^{me} Kathleen Otis, conseillère
Siège no 3 - M^{me} Isabelle Lacasse, conseillère
Siège no 4 - M^{me} Chantal Lehoux, conseillère
Siège no 5 - M^{me} Martine Guilbault, conseillère
Siège no 6 - M. Jean Gagnon, conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Christian Schryburt, directeur général
Me Sylvie Trahan, greffière

Formant quorum de ce conseil sous la présidence de madame la mairesse, Lynn Dionne.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte, il est 20 h 10.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-12-268 Adoption de l'ordre du jour

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Chantal Lehoux
APPUYÉ par la conseillère : Kathleen Otis
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

3. AUTORISATION DE PAIEMENT – Quote-part pour l'année 2017 – M.R.C. Thérèse-De Blainville

2016-12-269 ATTENDU QUE la MRC Thérèse-De Blainville a dressé ses prévisions budgétaires pour l'année 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : Jean Gagnon
APPUYÉ par le conseiller : Jean Comtois
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'AUTORISER la trésorerie à procéder au paiement de la quote-part pour l'année 2017, soit la somme de 78 000 \$ à la MRC Thérèse-De Blainville;

D'AUTORISER à cet égard, la trésorerie à imputer cette somme à même le code budgétaire numéro 02-191-00-920;

D'AUTORISER à cet égard, la trésorerie à imputer cette somme à même le code budgétaire numéro 02-110-00-495, au budget 2017.

4. AUTORISATION DE PAIEMENT – Quote-part provisoire pour l'année 2017 – Communauté métropolitaine de Montréal

2016-12-270 ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal a dressé ses prévisions budgétaires pour l'année 2017 ;

ATTENDU QUE la quote-part provisoire de Ville de Lorraine à la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'année 2017 est établie à 207 550 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Kathleen Otis

APPUYÉ par la conseillère : Chantal Lehoux

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'AUTORISER la trésorerie à procéder au paiement de la quote-part provisoire pour l'année 2017, soit la somme de 207 550 \$ à la Communauté métropolitaine de Montréal;

D'AUTORISER la trésorerie à imputer cette somme à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 02-191-00-960, au budget 2017.

5. ADOPTION – Prévisions budgétaires pour l'année 2017 – Régie d'assainissement des eaux Rosemère/Lorraine

2016-12-271 ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Rosemère/Lorraine a dressé ses prévisions budgétaires pour l'année 2017;

ATTENDU QUE conformément au 3^e paragraphe de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, les prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux Rosemère/Lorraine doivent être adoptées par au moins les deux tiers des villes membres;

ATTENDU QUE la quote-part de Ville de Lorraine à la Régie d'assainissement des eaux Rosemère/Lorraine est établie à 535 200 \$ pour l'exercice fiscale 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Kathleen Otis

APPUYÉ par la conseillère : Martine Guilbault

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'ADOPTER les prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux Rosemère/Lorraine pour l'année 2017, et ce, conformément au 3^e paragraphe de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*;

D'AUTORISER la trésorerie à procéder au paiement de la quote-part de la ville pour l'année 2017, soit la somme de 535 200 \$ à la Régie d'assainissement des eaux Rosemère/Lorraine et à imputer les sommes nécessaires à même le code budgétaire numéro 02-414-00-421, au budget 2017.

6. ADOPTION – Prévisions budgétaires pour l'année 2017 – Transport régulier, transport adapté, train de banlieue et métro CMM – Conseil intermunicipal de transport Laurentides

2016-12-272 ATTENDU QUE le Conseil intermunicipal de transport Laurentides a dressé un budget pour le « service de transport régulier, transport adapté, train de banlieue et métro CMM » pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT les articles 468.34 et 468.35 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19), applicable au conseil en vertu de l'article 10 de la *Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal* (L.R.Q., c.C.-60.1);

ATTENDU QUE la contribution de Ville de Lorraine au Conseil intermunicipal de transport Laurentides « service de transport adapté, transport régulier, train de banlieue et métro CMM » est établie à 531 050 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Kathleen Otis

APPUYÉ par la conseillère : Isabelle Lacasse

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'ADOPTER les prévisions budgétaires du Conseil intermunicipal de transport Laurentides « service de transport régulier, transport adapté, train de banlieue et métro CMM » pour l'année 2017 et ce, conformément au 3^e paragraphe de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*;

D'AUTORISER la trésorerie à procéder au paiement de la contribution de la ville pour l'année 2017, soit la somme de 531 050 \$ au Conseil intermunicipal de transport Laurentides et à imputer cette somme à même le numéro de poste budgétaire numéro 02-370-11-920, au budget 2017;

D'AUTORISER la trésorerie à payer au Conseil intermunicipal de transport Laurentides, le premier du trimestre, la contribution de la ville à répartir selon les termes de l'entente constituant le Conseil intermunicipal de transport Laurentides, au budget 2017;

QUE tout versement en retard porte intérêt au taux déterminé en vertu de l'article 50 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q., c. D-7).

7. ADOPTION – Prévision budgétaire pour l'année 2017 – Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville

2016-12-273 ATTENDU QUE conformément à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville a dressé ses prévisions budgétaires pour l'année 2017;

ATTENDU QUE conformément au 3^e paragraphe de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, les prévisions budgétaires de la Régie pour l'année 2017 doivent être adoptées par au moins les deux tiers des villes membres;

ATTENDU QUE la quote-part de Ville de Lorraine à la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville est établie à 2 250 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : Jean Gagnon
APPUYÉ par le conseiller : Jean Comtois
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'ADOPTER les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville pour l'année 2017, et ce, conformément au 3^e paragraphe de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*;

D'AUTORISER la trésorerie à procéder au paiement de la quote-part pour l'année 2017, soit la somme de 2 250 500 \$ à la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville et à imputer cette somme à même le code budgétaire numéro 02-210-00-441, au budget 2017.

QUE le paiement de la quote-part soit effectué au début de chaque trimestre conformément à l'article 468.46 de la *Loi sur les cités et villes*.

8. AUTORISATION PAIEMENT – Quote-part 2017 – Agence Métropolitaine de transport

2016-12-274 ATTENDU QUE l'Agence métropolitaine de transport a dressé ses prévisions budgétaires pour l'année 2017 ;

ATTENDU QUE la quote-part de Ville de Lorraine à l'Agence métropolitaine de transport pour l'année 2017 est établie à 128 860 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : Jean Comtois
APPUYÉ par la conseillère : Chantal Lehoux
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'AUTORISER la trésorerie à procéder au paiement de la quote-part pour l'année 2017, soit la somme de 128 860 \$, à l'Agence métropolitaine de transport et à imputer cette somme à même le code budgétaire numéro 02-370-12-920, au budget 2017.

9. AFFECTATION AU SURPLUS ET RÉSERVES

2016-12-275 **CONSIDÉRANT** que l'année 2016 se termine avec un surplus suite à l'extrapolation des revenus et dépenses au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que certains projets affectés en 2014 et 2015 à même le surplus affecté sont reportés à plus tard ou ont coûté moins cher que prévu, il a lieu de remettre les sommes non utilisées au surplus non affecté pour un total de 249 533 \$;

CONSIDÉRANT la réserve financière créée suite à la transition du CITL, nous avons affecté 28 185 \$ de cette réserve afin de diminuer la dépense de quote-part 2017;

CONSIDÉRANT que certaines petites dépenses ont été financées à même le surplus affecté dans le cadre de projets prévus au budget 2016 et qu'il a lieu d'affecter ces sommes au surplus affecté;

CONSIDÉRANT que le financement de l'achat des bacs bruns avait été prévu au fonds de roulement, et qu'il a été décidé de le financer par le surplus libre, il y a donc lieu d'en affecter ce surplus;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par la directrice du Service des finances et trésorière et le directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : Jean Comtois
APPUYÉ par la conseillère : Martine Guilbault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le préambule fasse partie des présentes comme si réitéré au long;

DE RENVERSER les montants inclus au tableau A au surplus non affecté pour un total de 249 533 \$:

Tableau A

Projets	Renversé
Ruisseau Dominique-Juteau	8 733,00 \$
Aménagement de la forêt (équip & signalisation)	75 000,00 \$
Réfection trottoir De Gaulle et Centre culturel	30 000,00 \$
Aménagement trottoir et débarcadere école	22 110,00 \$
Conversion LED – éclairage routier	70 000,00 \$
Élection	3 390,00 \$
Ressource technique	35 000,00 \$
Télémetrie pompe anti blocage	5 300,00 \$
Total	249 533,00 \$

DE MODIFIER la source de financement de l'achat des bacs bruns au fonds de roulement vers le surplus non affecté;

D'AFFECTER la réserve du CITL de 28 185 \$ afin de diminuer la quote-part 2017;

D'AFFECTER les sommes incluses au tableau B au surplus affecté pour les projets réalisés en 2016 :

Tableau B

Projet	Surplus non-affecté
Rénovation du domaine Garth	17 620,00 \$
Aménagement de parc et terrains de jeux	58 689,00 \$
Aménagement de la cuisine communautaire	8 976,00 \$
Aménagement trottoir et débarcadere école	3 675,00 \$
Total :	88 960,00\$

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions du public.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-12-276 L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Kathleen Otis
APPUYÉ par la conseillère : Chantal Lehoux
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la séance soit levée.

Il est 20 h 16.

LYNN DIONNE, MAIRESSE

SYLVIE TRAHAN, GREFFIÈRE